

**ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS  
RCA18 22011, RCA18 22012 ET RCA18 22013**

**PRENEZ AVIS** que le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest a adopté les règlements suivants lors de sa séance ordinaire du 13 août 2018 :

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC À  
L'ÉGARD DE L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST (RCA16 22003)**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES DE  
L'ARRONDISSEMENT (RCA07 22014) AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DES AMENDES**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU  
SUD-OUEST SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS  
(RCA14 22009)**

Ces règlements entrent en vigueur au jour de la publication du présent avis. Ils sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h.

Montréal, le 16 août 2018

La secrétaire d'arrondissement substitut  
Daphné Claude